

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRETS DU PREMIER MINISTRE

SOMMAIRE:

N° 182/PCM/SGCM.

Journées des 1er et 2 Août
1960 chômées -

VU la Constitution ;

VU la Décision du Conseil des Ministres en date du
25 Juillet 1960 -

DECRETE :

ARTICLE 1er.- A l'occasion de la proclamation de l'Indépendance de la République du Dahomey les journées des 1er et 2 Août 1960 seront chômées et payées dans le Secteur Public et dans le Secteur Privé sur tout le territoire de la République.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 25 JUILLET 1960

LE PREMIER MINISTRE

Signé : Hubert MAGA

AMPLIATIONS:

Original	1
JORD	1
Tous Ministres	15
Subdivisions-Cercles	40
S.G.C.M.	5
Syndicats	10
Radio	2
Assemblée	1
Hausaire	1
Chambre de Commerce	6
MINAIGOOP	3